EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 30 mai au 3 juin 2016**

**LA CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES ET MARITIMES PROPOSE TROIS SCÉNARII POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ÎLES :** La Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM) a soumis à la commissaire à la Politique régionale, Corina CRETU, trois scénarios possibles pour mieux intégrer les îles dans la future politique de cohésion, lors d'une entrevue organisée, mardi 24 mai. Le premier scénario serait d'envisager un fléchage des financements des fonds européens structurels et d'investissement (fonds ESI) au niveau national pour les îles spécifiquement. La CRPM a ainsi rappelé qu'un tel mécanisme existait déjà pour la période actuelle. 5% des crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont en effet fléchés pour le développement durable urbain. Partant, les régions périphériques et maritimes considèrent qu'un mécanisme similaire pourrait être envisagé pour les îles. Le deuxième scénario possible avancé par les régions serait de créer une unité spéciale au sein de la DG Politique régionale (DG REGIO) de la Commission européenne, pour un programme d'actions innovantes spécifiques aux îles, à l'instar de l'unité déjà existante pour les Régions ultrapériphériques (RUP). Enfin, le troisième scénario porterait sur l'article consacré au partenariat du règlement 1303/2013 sur la politique de cohésion. Ici, la CRPM souhaite que les îles soient mieux prises en compte dans le processus d'élaboration dans les accords de partenariats conformément à l'article 174 du TFUE qui prévoit la prise en compte des zones rurales et des régions qui souffrent de « handicaps naturels et/ou démographiques graves ». La problématique liée à l'insularité est régulièrement soulevée. Le Parlement européen a voté, le 4 février dernier, une résolution sur les régions insulaires en vue d’attirer l’attention de la Commission européenne sur les spécificités et handicaps auxquels sont confrontées les îles européennes. Mme CRETU s’est montrée prudente. « Malheureusement, les données ne sont pas suffisamment précises pour l’instant pour refléter les spécificités de toutes les régions insulaires », a-t-elle reconnu, avant d’ajouter que la Commission allait investir dans les collectes de données dans le cadre du prochain rapport sur la politique de cohésion.

**DES MESURES SIMPLIFIANT LES RÈGLES SUR LE VERDISSEMENT DES AIDES PRÉSENTÉES FIN JUIN :** La simplification des règles sur le verdissement des aides, qui constituent 30% des paiements directs versés à condition de respecter des exigences liées à l'environnement, est une priorité pour la Commission européenne, a confirmé le commissaire Phil HOGAN, mardi 24 mai lors d'un débat avec les députés de la commission de l'Agriculture du Parlement européen. « Entre quinze et vingt ajustements des exigences liées au verdissement afin de réduire les formalités administratives pour les agriculteurs et les autorités » seront présentés fin juin, a indiqué le commissaire. Ces mesures devraient être dévoilées aux ministres européens de l'Agriculture lors de leur réunion du 27 juin à Luxembourg. En outre, la Commission leur présentera un rapport sur la mise en œuvre du verdissement des aides un an après son entrée en application (en janvier 2015). Ce rapport portera sur la mise en œuvre du verdissement par les agriculteurs, le caractère équitable de sa mise en place entre les États membres et son impact sur le potentiel de production. Il sera accompagné des résultats de la consultation publique lancée sur le verdissement. La Commission a reçu 3 300 réponses, dont 82% proviennent d'agriculteurs (42% d'Allemagne, 12% de France, 10% d'Autriche, 7% de Pologne et 6% de Belgique). La Commission souhaite identifier et ajuster certains éléments techniques du règlement. « La suppression des exigences techniques les plus lourdes est évidemment souhaitable, mais nous devons aussi nous assurer que nous ne réduisons pas les bénéfices environnementaux fournis par les mesures de verdissement », a souligné toutefois M. HOGAN. Certains pays de l'UE voudraient aller plus loin que ces ajustements en rouvrant les actes de base de la politique agricole commune.

**LANCEMENT DES POURPARLERS POUR MODERNISER L'ACCORD COMMERCIAL UE/MEXIQUE :** La commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, et le secrétaire mexicain de l'Économie, Ildefonso Guajardo Villareal, ont donné le coup d'envoi, lundi 30 mai à Bruxelles, aux négociations pour moderniser l'accord de libre-échange UE/Mexique, qui est en vigueur depuis 2000. Le premier round de négociations au plan technique se tiendra en juin. « Nous avons une forte relation économique avec le Mexique. En 15 ans, nos échanges de biens ont augmenté de plus de 250% et l'UE est la source de 40% des investissements étrangers au Mexique. Mais beaucoup de choses ont changé depuis 2000, nous sommes passés à 28 et le Mexique est devenu l'une des économies émergentes les plus dynamiques du monde. Il fait donc sens que nous modernisions notre accord commercial », a commenté Mme Malmström lors d'un point presse, lundi après-midi. « Nous voulons éliminer les barrières aux échanges et nous assurer que notre accord de libre-échange est plus efficace pour ouvrir les marchés », a ajouté la commissaire. Le Conseil a donné à l'unanimité mandat à la Commission d'élargir l'accord de libre-échange UE/Mexique, approfondir son niveau d'ouverture, le faire correspondre à l'ambition que l'UE a avec d'autres partenaires en allant au-delà des engagements à l'OMC et lever les barrières aux échanges tout en ayant des normes élevées pour la protection des consommateurs et de l'environnement, a précisé Mme Malmström. Le but est aussi de donner aux entreprises, aux PME en particulier, un meilleur accès aux marchés publics, d'avoir un nouveau système de protection des investissements, de protéger les droits de propriété intellectuelle - y compris les indications géographiques - et d'inclure un chapitre sur le développement durable - droits du travail, normes environnementales, droits de l'homme et lutte contre la corruption, a-t-elle ajouté. « Nous devons faire face à de nouveaux défis comme le commerce électronique et encourager les PME à entrer dans les chaînes de valeurs mondiales », a renchéri M. Villareal. Le responsable mexicain a dit que le Mexique allait examiner « avec une attitude positive » la proposition de l'UE de nouveau système de protection des investissements, la Cour pour l'investissement (ICS), qui vise à remplacer le mécanisme de règlement des litiges entre investisseurs et États (ISDS) dans les accords commerciaux et qui est prévu dans l'accord de libre-échange récemment conclu par l'UE avec le Canada (CETA). « Le Mexique a une longue tradition d'accords sur l'investissement. Nous en avons aujourd'hui avec 16 des 28 États membres. C'est très précieux pour donner de la confiance dans l'environnement des affaires au Mexique », a-t-il insisté. Les deux parties n'ont, en revanche, pas spéculé sur la durée des négociations pour la modernisation de l'accord commercial UE/Mexique. « Nous n'avons pas l'intention de retarder quoi que ce soit, mais ce doit être un bon accord. Nous devons donc nous assurer que nos deux priorités sont là et que nos lignes rouges sont acceptées », a expliqué Mme Malmström, citant l'accès au marché des services et aux marchés publics, la protection des indications géographiques et les règles dans le domaine sanitaire et phytosanitaire comme les principaux intérêts offensifs de l'UE. « Nous croyons qu'il ya de grandes zones pour une situation gagnant-gagnant pour améliorer cet accord. La force du Mexique dans l'industrie agroalimentaire est quelque chose d'important. La force de l'UE dans le secteur des services et des services financiers est hautement significative. Nous avons des intérêts communs pour élargir l'accès aux marchés respectifs », a conclu M. Villareal. L'UE et le Mexique sont convenus, lors de leur dernier sommet bilatéral, en juin 2015, de procéder à des négociations pour moderniser l'accord global qui, conclu en 1997, régit depuis 2000 leur coopération en matière politique et commerciale.

**PREMIER ROUND POUR L’ACCORD UE / PHILIPPINES :** Le 1er round de négociations entre l’UE et les Philippines a eu lieu du 23 au 27 mai à Bruxelles afin de poser les bases d’un accord économique entre les deux espaces, ainsi que l’a autorisé le Conseil le 16 novembre 2015. Pour rappel, les négociations ont été formellement lancées le 22 décembre 2015. L’UE est le 4ème partenaire économique des Philippines, et les Philippines sont le 6ème partenaire économique du continent asiatique pour l’UE. Les produits alimentaires représentent 12,5 % des exportations philippines vers l’UE. Les négociations en cours concernent de nombreux thèmes, notamment les barrières tarifaires, l’investissement et les marchés publics. La Commission a détaillé le dispositif de l’Investment Court System (ICS), équivalent des tribunaux d’arbitrage envisagés pour le Traité transatlantique. Le représentant pour les Philippines, M. BUENCAMINO, cite deux grands défis : l’indication géographique des produits (peu effective aux Philippines) et l’impératif de protéger « certains fruits, fruits à coques et préparations alimentaires ». Le prochain round aura lieu dans la capitale philippine, Manille, courant octobre 2016.

**TTIP : NOUVELLE IMPULSION POLITIQUE DE LA COMMISSION** : La commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, et le représentant américain au Commerce, Mike Froman, qui se sont rencontrés pour la sixième fois depuis le début de l'année, mardi 31 mai à Stockholm, pour donner une impulsion politique aux négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), ont répété croire en un accord de principe possible avant fin 2016. « Nous pensons qu'il y a toujours une possibilité et nous travaillons dans cette direction, en faisant tout ce que nous pouvons pour parvenir à cet accord avant la fin de l'année. C'est difficile, mais c'est ce à quoi nous nous efforçons », a déclaré Mme Malmström lors d'un point presse. « Il reste beaucoup de travail à accomplir, il n'y a aucun doute là-dessus », a renchéri M. Froman, appelant à ne pas tergiverser. « Il n'y a pas de plan B. Les gens doivent faire attention à ne pas minimiser ce qui se passera si nous manquons cette occasion », a-t-il déclaré lors d'un débat. « Soit nous travaillons ensemble pour aider à établir les règles du monde ou nous laissons ce rôle aux autres », a-t-il insisté.

Interrogé sur les réticences de la France, qui veut des États-Unis qu'ils aillent « beaucoup plus loin » dans leurs concessions en matière d'accès aux marchés publics et de protection des indications géographiques, comme l'a répété son président, François Hollande, en marge du G7 le 27 mai, M. Froman a souligné que cette négociation « devait produire un résultat qui convienne à toutes les parties ». « Nous apprécions beaucoup les produits européens, les produits français, et nous voulons faire en sorte qu'ils puissent accéder à nos marchés de même que nous voulons avoir accès aux marchés européens », a-t-il ajouté. La Commission en quête de soutien des Vingt-huit avant le 14ème round. La Commission a indiqué par la voix d'un porte-parole, lundi 30 mai, que son président, Jean-Claude Juncker, demanderait aux dirigeants des États membres de l'UE, lors du Conseil européen des 28 et 29 juin à Bruxelles, de confirmer leur soutien aux négociations TTIP, dans la perspective du 14ème round de négociation en juillet à Bruxelles. « Le président Juncker va demander aux dirigeants de l'UE de reconfirmer le mandat de la Commission pour conduire ces négociations. Nous devons nous assurer que nous allons tous dans la même direction », avait indiqué le porte-parole de la Commission. Malgré quelques progrès enregistrés, lors du 13ème round, fin avril à New York, dans la consolidation des textes dans les piliers 'réglementation' et 'règles', beaucoup de travail reste à faire et des ponts à bâtir pour satisfaire les intérêts offensifs de l'UE - accès aux marchés des services et aux marchés publics, protection des indications géographiques - pour boucler un accord de principe d'ici fin 2016.

**SIGNATURE DE L’ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE L’UE ET 6 PAYS D’AFRIQUE AUSTRALE :** L'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et 6 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sera signé le 10 juin à Kasane (Botswana) et mis en œuvre à titre provisoire. Les 6 pays en question sont : le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. Ainsi, ces pays, à l'exception de l'Afrique du Sud, bénéficieront d'un accès au marché européen libre de droits et de quotas pour tous leurs produits sauf les armes. Des clauses de sauvegarde sont néanmoins prévues pour protéger les secteurs sensibles, notamment le secteur agricole. A titre d’exemple, une période transitoire est prévue pour le Zimbabwe avant de libéraliser totalement son commerce de riz et de sucre. Quant à l'Afrique du Sud, elle bénéficiera de conditions d'accès améliorées dans le cadre de l'accord bilatéral qui la lie déjà à l'UE depuis 1999. L'UE obtiendra en retour un accès amélioré au marché des six pays, notamment pour ses produits agricoles. Sur les 67 produits agricoles envisagés par l’UE, seuls 23 ont été validés avec les pays africains.

**DES PETITS PROGRÈS ONT ÉTÉ RÉALISÉS POUR PROTÉGER L'ALBACORE DANS L'OCÉAN INDIEN :** La Commission européenne s'est félicitée, lundi 30 mai, des résultats de la 20ème session, du 23 au 27 mai à La Réunion, de la commission des thons de l'Océan Indien (CTOI). Pourtant, le compromis sur la réduction des dispositifs de concentration de poissons aurait pu être plus ambitieux. L'UE admet qu'elle aurait souhaité un résultat plus ambitieux sur les mesures de conservation du thon albacore, l'un des principaux stocks pêché dans la zone de la CTOI. Les senneurs devront, en 2017, réduire leurs captures de 15%, les fileyeurs devront les réduire de 10% (même restriction pour les palangriers). Les flottes côtières non artisanales (caneurs) devront réduire les prises de 5%. Les scientifiques recommandaient une baisse globale de 20% des captures de thon albacore. Le nombre de dispositifs de concentration de poissons (DCP) sera réduit de 550 à 425, un compromis difficilement atteint. L'Espagne ne souhaitait pas une forte réduction de ces engins. De nombreux pays prônaient une réduction drastique du nombre de DCP (pour atteindre le chiffre de 300). La Commission européenne a, par ailleurs, salué l'adoption de plusieurs propositions de l'UE, dont un projet pilote sur un programme régional d'observateurs, la mise en œuvre de mesures électroniques sur l'État du port, ou encore un système incitatif pour obtenir de meilleures données sur les captures. Ces mesures devraient contribuer à améliorer la mise en œuvre des mesures entérinées par cette organisation régionale de pêche, estime la Commission. La Commission a aussi noté l'adoption des règles de contrôle de captures pour le listao, mais a regretté l'impossibilité d'adopter des mesures de conservation pour certains thons néritiques surexploités et marlins (ce projet était porté par l'UE), à cause de l'opposition de certaines parties contractantes impliquées dans ces pêcheries.

**DES MESURES CONCRETES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’AQUACULTURE AU SEIN DE L’UE :** Le Mardi 24 mai dernier, se tenait à Bruxelles la conférence sur le développement du secteur de l’aquaculture dans l’UE avec la participation notamment du commissaire à la Pêche, Karmenu VELLA, du ministre néerlandais qui assure la présidence du Conseil Agriculture et Pêche, Martijn VAN DAM, et de l'eurodéputée Linnéa ENGSTRÖM (Verts/ALE, suédoise), vice-présidente de la commission de la pêche du Parlement européen.A l’heure actuelle 60% des produits de la mer consommés dans l’UE sont importés. La Commission européenne souhaite réduire la proportion des produits en provenance des pays tiers de 30%, comme l’a annoncé M. VELLA. La pêche traditionnelle est en danger, la prise de poissons est en chute (150 millions de tonnes en moins l’an dernier). L’aquaculture, est affichée comme la seule solution viable en termes de soutenabilité du secteur de la pêche. Toutefois, l’’aquaculture n’est pas encore très développée en Europe. L’UE ne produit que 2% des poissons d'élevage dans le monde. L’Europe est pourtant pionnière en la matière, en termes de recherches et développement, de qualité des produits, et de viabilité des systèmes de production et de commercialisation. Pour encourager le développement de la filière, le Commissaire VELLA annonce : un crédit de 2 milliards d’euros pour financer et soutenir l’aquaculture ; la simplification des processus administratifs notamment dans l’obtention de licence ; l’amélioration de la coordination des actions nationales pour que l'Europe dans son ensemble soit plus compétitive et améliore son avantage comparatif ; ainsi que la promotion de cette activité via le site « Aquaculture de L’UE en ligne » (une source d'information à destination des entreprises sur les règles de l'UE et énonçant les priorités stratégiques des pays de l'UE pour encourager les investissements dans le secteur). Selon la vice-présidente de la commission de la pêche Linnéa ENGSTRÖM : *« Ce n’est pas une mince affaire, il faut également attirer les investisseurs dans ce secteur  avec tout un système de financement, de garantie, de projet public ou privée, de coopération car l’objectif à venir sera de passer en termes de volume de 2 % à 30 %, et de créer indirectement ou directement de l’emploi ».* La Commission adoptera également des lignes directrices sur l'aquaculture durable, compatibles avec le besoin de protéger l'environnement en vertu de la directive-cadre sur l'eau et de la directive-cadre sur la stratégie marine. L’UE a d’ailleurs récemment passé un Accord de  *« MER DURABLE »* avec la WWF pour l’aquaculture. Un certain nombre de projets pilotes en matière d’aquaculture suivent cet élan. Le 13 décembre prochain, se tiendra un conseil consultatif de la Commission de la pêche afin d’aborder la question de l’optimisation de l’utilisation du fond pour financer et soutenir l’aquaculture.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 6 AU 10 JUIN 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **06/06** | **Session plénière** |  |  |  |
| **Mardi**  **07/06** | **Session plénière** |  |  |  |
| **Mercredi**  **08/06** | **Session plénière** | **La stratégie atlantique en action**  Les principaux objectifs de cet évènement sont de renforcer les connaissances et la sensibilisation autour du plan d’action, de permettre aux autorités responsables de présenter leurs travaux sur l’intégration du plan d’action dans les instruments de financement et de tirer des apprentissages des autres participants à l’évènement sur les opportunités de financement, actuelles ou futures, en lien avec la stratégie et le plan d’action. L’évènement sera aussi l’occasion, pour les autorités de gestion, de décrire les obstacles et embuches qu’elles rencontrent dans la mise en œuvre du plan d’action. |  |  |
| **Jeudi**  **09/06** | **Session plénière** |  |  |  |
| **Vendredi**  **10/06** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |